

L'élaboration d'un projet de réorganisation familiale

- Monsieur *B* et Madame *F* ont décidé de se séparer. Ils ont pris contact avec le service pour être soutenus dans le projet d'envisager ensemble la réorganisation de la vie de leurs enfants après leur séparation.
- Madame *G* et Monsieur *L*, en procédure de divorce, sont en conflit sur le choix de la résidence de leurs enfants. Le juge chargé des affaires familiales leur a demandé de s'informer sur la démarche de médiation familiale. A l'issue de cette information, ils pourront décider d'engager cette démarche pour réfléchir aux solutions envisageables et parvenir éventuellement à un accord.

